

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 28 MARS 2011

Nombre de membres

-afférents au C.M. : 15  
-en exercice : 14  
-présents : 10

L'an deux mil onze et le lundi vingt huit mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Richard MASSEBEUF, Maire.

Date de la convocation

21 mars 2011

10 Présents : R. MASSEBEUF, R. ROURESSOL, J. CAMOIN, M. BACCONNIER,  
M. MIALON, S. AUBOSSU S, I. FONTAINE, M. L. FRANCOIS,  
M. GUYON, C. VOLLE

Date d'affichage

21 mars 2011

4 Absents : M. F. BOURDELIN, C. PAILHES P. SALQUE, R. VOLLE.

2 Procurations : P. SALQUE à R. ROURESSOL, C. PAILHES à M.L. FRANCOIS

Secrétaire de séance élu : Raymond ROURESSOL

**OBJET : Compte Administratif 2010 M49 Eau+Assainissement :**

Résultat du Fonctionnement :	Recettes 207 738.36	- Dépenses 116 688.96	= + 91 069.40€
Résultat d'Investissement :	Recettes 140 223.30	- Dépenses 119 974.23	= + 20 249.07€
	TOTAL =		+ 111 318.47€

**OBJET : Compte Administratif 2010 M14 du budget principal /**

Résultat du Fonctionnement :	Recettes 620 035.36 €	- Dépenses 327 251.61 €	= + 292 783.75 €
Résultat d'Investissement :	Recettes 546 042.13 €	- Dépenses 590 350.80 €	= - 44 308.67 €
	TOTAL =		+ 248 475.08€

**OBJET : Adhésion de la Commune d'ASTET au Syndicat Ardèche Claire**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve l'adhésion de la Commune d'ASTET au Syndicat Ardèche Claire:

**OBJET : Contre la fermeture de la maison d'arrêt de Privas**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- soutient le manifeste contre la fermeture de la maison d'arrêt de Privas
- soutient les alternatives proposées dans ce manifeste,
- soutient les personnels, les intervenants et associations dans leur lutte contre cette fermeture.

## **OBJET : Location de la salle polyvalente**

Vu la demande en date du 1<sup>er</sup> mars 2011 de M. et Mme BLANCHARD Jean-Paul domiciliés à St Didier-sous-Aubenas, de location d'une partie de la salle polyvalente pour le 25 décembre 2011,  
Vu le règlement d'utilisation de ladite salle adoptée par délibération en date du 4 octobre 2010,  
Considérant les services rendus à la commune de M. BLANCHARD en tant que correspondant du journal Le Dauphiné,  
Considérant que, jusqu'à présent, les jours de Noël, la salle polyvalente n'était jamais réservée par aucune association et par aucun particulier, ce qui est encore le cas pour le 25 décembre 2011.  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de déroger au règlement d'utilisation de la salle polyvalente, en louant la petite salle et les annexes le 25 décembre 2011, au tarif en vigueur des jours de semaine, soit **60 €**

## **OBJET : Contre la Modification du Plan Local d'Urbanisme**

Vu la demande en date du 20 janvier 2010 et du 7 mars 2011 de M. et Mme NOUGIER Jean-Paul domiciliés à St Didier-sous-Aubenas, de transformation du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de 3 de leurs parcelles agricoles (A0065, A0068, A1098) en terrain constructible,  
Vu qu'il s'agit de la seule demande reçue depuis 2008 et qui ne présentent qu'un intérêt particulier,  
Vu que le P.L.U. a été élaboré et approuvé très récemment, le 18 juin 2007,  
Vu que les procédures d'élaboration, de révision et de modification de P.L.U sont longues et coûteuses pour les collectivités,  
Vu que la Municipalité actuelle a été élue sur un programme d'actions dont le P.L.U ne faisait pas partie du fait de ce qui précède,  
En conséquence, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de ne pas engager, dans l'immédiat, quelque procédure que ce soit, pour satisfaire cette demande individuelle qui ne pourrait pas, de plus, recueillir l'aval de la Chambre d'Agriculture, de la Direction Départementale des Territoires et de l'Etat.

## **OBJET : Collecte des ordures ménagères : Contre la réduction à 1 fois par semaine au lieu de 2**

Vu la proposition de réorganisation et de réduction des coûts de la Commission « ordures ménagères » de la Communauté de Communes Pays d'Aubenas Vals (CCPAV),  
Considérant que pour des questions d'hygiène et de salubrité publique, les deux collectes actuelles par semaine sont indispensables et constituent un minimum pour la Commune,  
Considérant que la Commune est la deuxième plus petite du Département en superficie constituant une île au milieu de la Commune urbaine d'Aubenas,  
Considérant que la Commune constitue par la RN 102 (12 000 véhicules par jour en moyenne et 20 000 l'été) et par ses voies communales (raccourcis), une zone de transit non comparable aux autres Communes de la CCPAV,  
Considérant que le faible gain de coût engendré par le passage à une seule collecte ne sera pas ressenti par le contribuable étant donné que le coût du traitement des ordures ménagères ne cesse d'augmenter par l'institution en 2009 par l'Etat de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP : 2009 et 2010 = 0,50€ la tonne, 2011 = 0,80€ ; 2012 = 1€),  
Considérant les efforts consentis par la population, par la mise en place du tri sélectif permettant depuis deux ans de faire enfin baisser le poids des ordures ménagères mais, qui n'est donc pas récompensée mais encore sanctionnée en payant encore plus chère la taxe des ordures ménagères à cause de cette TGAP,  
Considérant la crainte d'un découragement et d'un soulèvement de la population aboutissant à retrouver les déchets en bordures de la rivière Ardèche et des voies communales,  
Considérant que la Municipalité actuelle a été élue sur un programme d'actions dont la préservation de l'environnement et du cadre de vie faisaient partie de ces engagements,  
En conséquence, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **émet un avis défavorable** à 10 voix Défavorables et 2 Abstentions (M.L FRANCOIS et C.PAILHES) à la proposition de la CCPAV de passage à une seule collecte hebdomadaire des ordures ménagères.

## QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

- Les communes sont désormais dans l'obligation d'établir un Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Ce dernier sera établi par la Société GERISK au coût de 3 750 € HT défini dans le cadre d'un regroupement de communes,
- L'isolation acoustique par le changement des menuiseries est en cours aux 4 logements communaux de l'ancienne école. D'autres travaux restent à faire, notamment le changement des tuiles qui est à financer pour 2012.
- Le Maire rend compte des réunions de quartier et des travaux de voirie des chemins des Terres de Millet, du Village et de Prélafont.
- La commission communication se réunira le 4 avril à 18 h pour boucler le bulletin municipal du 1<sup>er</sup> trimestre 2011 et arrêter le bilan de la Municipalité à mi-mandat qui fait déjà ressortir que 80% de ce qui a été annoncé en 2008 a déjà été réalisé.
- Le Centre Communal d'Action Sociale se réunira le 11 avril à 20 h pour l'adoption du compte administratif 2010 et le budget 2011.
- L'inauguration de l'Allée Félix PLANTEVIN du quartier Le Bosquet pourrait avoir lieu le 18 juin ou le 2 juillet 2010.
- Après un an d'interruption consécutive aux travaux d'extension et de rénovation de la salle polyvalente, la fête du 14 juillet sera tenue cette année par la nouvelle association St Didiéroise COUNTRY PASSION qui peaufine son programme.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h

A Saint Didier sous Aubenas, le 4 avril 2011

Le Maire,  
Richard MASSEBEUF